

CQP Chef de site en propreté

Qu'est-ce que le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « Chef de site en propreté » ?

Le [CQP](#) « Chef de site en propreté » est une certification, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), créée et reconnue par la [branche professionnelle des Entreprises de la propreté et services associés](#). Elle permet de valider les compétences professionnelles du métier de Chef de site en propreté exigées au sein de l'ensemble des établissements de cette branche, favorisant ainsi l'insertion et la mobilité professionnelles..

Voir la fiche RNCP du [CQP « Chef de site en propreté »](#).

Quels sont les avantages ? ▼

Pour le titulaire

L'obtention de la certification vous permet d'enrichir votre CV avec une certification reconnue par la branche professionnelle et appréciée des recruteurs des entreprises du secteur concerné.

Selon votre profil et votre situation, elle vous permet de :

- ✓ Compléter votre parcours initial
- ✓ Apprendre un nouveau métier
- ✓ Vous insérer durablement dans l'emploi
- ✓ Renforcer vos compétences et votre qualification pour évoluer dans votre entreprise ou préparer une mobilité
- ✓ Renforcer votre employabilité

Pour les entreprises

Certification créée par des professionnels pour des professionnels.

En tant qu'entreprise, la certification permet de :

- ✓ Former efficacement à vos métiers et faciliter l'intégration d'un nouveau salarié, par exemple dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
- ✓ Reconnaître et développer les compétences des salariés déjà en poste par l'obtention d'une qualification
- ✓ Dynamiser les parcours professionnels et accompagner la mobilité au sein de votre entreprise
- ✓ Anticiper l'évolution des métiers
- ✓ Fidéliser et motiver vos équipes, en valorisant leurs savoir-faire et en favorisant les évolutions de carrière

Pour les organismes de formation

Ajouter la certification à votre catalogue de formation représente plusieurs avantages :

- ✓ Enrichir votre offre commerciale
- ✓ Toucher plus de prospects en proposant une offre de formation sectorielle
- ✓ Diversifier votre modèle économique
- ✓ Être identifié comme un organisme de formation expert par les entreprises de la branche
- ✓ Elargir votre sourcing d'entreprises (les CQP peuvent être préparés en contrat de professionnalisation ce qui vous permet de toucher des entreprises qui ne font pas d'apprentissage)
- ✓ Bénéficier de la prise en charge des coûts de formation selon les modalités définies par la branche
- ✓ Répondre aux besoins de formation des entreprises, notamment sur les métiers à fort enjeu de recrutement
- ✓ Faire partie d'un réseau d'organismes de formation habilités par une branche

Pour former à la certification, vous devez au préalable être habilité à dispenser la formation par la branche qui a créé la certification. Rapprochez-vous de l'[OC Propreté](#), l'organisme certificateur de la branche des Entreprises de la propreté et services associés.

Quelles sont les missions du chef de site en propreté ? ▼

Le titulaire du CQP « Chef de site en propreté » doit être capable d'assurer les missions suivantes :

- ✓ Organisation de son ou ses site(s) en réponse à un cahier des charges et un plan de prévention
- ✓ Gestion des moyens humains, matériels et financiers du ou des site(s)
- ✓ Transmission des règles d'organisation interne et contrôle de la mise en œuvre et enrichissement du plan de prévention
- ✓ Contrôle de la réalisation des prestations de nettoyage et mise en œuvre des mesures d'amélioration
- ✓ Instauration d'une relation de confiance avec le client et les usagers
- ✓ Anticipation des problèmes et des besoins des clients et usagers
- ✓ Animation d'une ou plusieurs équipes
- ✓ Planification et recueil d'informations administratives
- ✓ Gestion des compétences et accompagnement technique des agents de l'équipe œuvrant prenant en compte leurs profils et handicaps éventuels

Quelles sont les compétences validées par le CQP ? ▼

Le chef de site en propreté doit être capable de maîtriser les compétences suivantes:

Blocs compétences	Modalités d'évaluation
BC1 : Organisation du ou des site(s) conformément aux cahier des charges de travaux de propreté	Étude de cas; Échange avec les évaluateurs; Dossier professionnel.
BC2 : Contrôle et améliorations de la qualité des prestations de nettoyage sur son ou ses site(s)	Étude de cas; Jeux de rôles; Échange avec les évaluateurs; Dossier professionnel.
BC3 : Accompagnement de la relation client et usagers sur un ou plusieurs sites de nettoyage	Étude de cas; Jeux de rôles; Échange avec les évaluateurs; Dossier professionnel.
BC4 : Animation d'équipes propreté sur un ou plusieurs sites	Étude de cas; Jeux de rôles; Échange avec les évaluateurs.

A noter : Les blocs de compétences ci-dessus peuvent être suivis indépendamment les uns des autres permettant ainsi des parcours souples, courts et adaptés aux besoins des salariés.

Quels sont les emplois accessibles ? ▼

Le titulaire du CQP « Chef de site en propreté » peut accéder aux emplois suivants :

- ✓ Inspecteur
- ✓ Inspecteur qualité
- ✓ Chef de chantier en propreté
- ✓ Chef de site

Comment obtenir et financer le CQP ? ▼

La certification est accessible via un parcours de formation dispensé dans le respect du référentiel prévu par la Branche professionnelle.

2 voies d'accès sont possibles :

La formation

Le parcours de formation peut se réaliser via :

- ✓ Une action de formation financée par l'entreprise (prise en charge AKTO possible) ou le salarié via son [compte personnel de formation](#)
- ✓ Une [préparation opérationnelle à l'emploi](#) suite à accord de pôle emploi (pour recruter un demandeur d'emploi)
- ✓ Un [contrat de professionnalisation](#), avec l'accompagnement d'un [tuteur](#)

La Validation des Acquis de l'Expérience VAE

Les modalités d'évaluation et les règles de validation des compétences sont différentes selon les blocs de compétences.

L'**attribution de la certification se fait après la validation totale de tous les blocs de compétences**. Il est possible de valider les blocs de compétences séparément (une attestation de blocs est alors délivrée).

AKTO peut prendre en charge tout ou partie de la formation. [Consultez les règles de prise en charge de la branche des Entreprises de la propreté et services associés](#).

Quels sont les organismes de formation et d'évaluation habilités ? ▼

[Consulter la liste des organismes de formation habilités par la branche.](#)

Qui contacter pour aller plus loin ?

Vous êtes une entreprise

Vous êtes une entreprise et vous souhaitez mettre en œuvre la certification « Chef de site en propreté » ? [Contactez votre conseiller AKTO](#).

Vous êtes un organisme de formation

Vous êtes un organisme de formation et vous souhaitez vous faire habiliter par la branche pour dispenser la formation ? Rapprochez-vous de l'OC Propreté, l'organisme certificateur de la branche des Entreprises de la propreté et services associés :

Vous êtes un salarié

Vous êtes salarié et vous souhaitez valider la certification « Chef de site en propreté ». Renseignez-vous auprès de votre employeur ou de [l'opérateur en évolution professionnelle de votre région](#).